MARS 2017

PEGC

Académie de Rennes



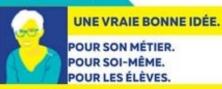




F.S.U.

Rue général Dubail 56100 LORIENT Odile Marchal 06 65 12 25 77 marieodile.marchal@neuf.fr

SE SYNDIQUER?



2 POSSIBILITÉS :

- par bulletin ou

en ligne

Dans chaque département

Dans notre pays, comme dans de nombreux autres, Etats Unis, Turquie, Hongrie, Pays Bas, on assiste à une montée des idées d'extrême-droite, du nationalisme et des politiques d'exclusion.

La France n'est pas épargnée avec la montée du Front national à chaque élection intermédiaire, parti politique dont le programme est cimenté idéologiquement par le racisme et la « préférence nationale ».

D'une manière générale, les favoris des sondages s'accordent pour remettre en cause la protection sociale, le système de retraites et pour réduire les capacités de redistribution de la fiscalité, les dépenses publiques et le nombre de fonctionnaires.

Afin de défendre les services publics, le SNUIPP-FSU, avec la FSU, estime nécessaire de faire entendre la voix du mouvement syndical au sein du mouvement social dans cette période.

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes et l'égalité réelle a pris une ampleur inédite, le 19 mars des marches contre les violences policières se dérouleront partout en France et le 30 mars des manifestations pour défendre le pouvoir d'achat, l'accès aux soins et aux services publics des retraités. Le SNUIPP-FSU appelle les personnels à participer largement à ces manifestations.

Sur le terrain de l'école, certains candidats entendent remettre en cause le statut des personnels (recrutement par le chef d'établissement, individualisation des carrières) et le caractère national de l'Education (contractualisation des relations établissement/Etat, ré-

gionalisation des politiques éducatives).

Dans le même temps, on assiste à une forte offensive de l'enseignement catholique qui veut réduire le rôle de l'Etat au minimum. Le SNUIPP-FSU avec la FSU s'oppose à ces projets et informera largement la profession.

Sommaire:

- P1 Edito
- P2 PEGC
- P3 Rentrée dans l'Académie de RENNES
- P4 Salaires

La **passion du métier** ne suffit pas.

l'école pour tous, une vraie **valeur**.







CAPA PEGC

Mme CHARREL-MARTIN remplace M. MALENFANT, en qualité de Chef de Division.

La CAPA du 7 février 2017 a été annulée en raison d'absence de demande au mouvement Inter.

Concernant le mouvement Intra, aucun PEGC n'a souhaité participer pour la rentrée 2017.

Tous les PEGC de notre académie étant en Classe Exceptionnelle, la CAPA du 21 mars 2017 ne comportera à l'ordre du jour que les postes adaptés, et les éventuelles révisions de notes.

Départs en retraite

Du 1er septembre 2015 au 1er septembre 2016, 28 PEGC partent en retraite. Nous leur souhaitons à tous bonne retraite!

Ce sont donc de nombreux postes qui sont transformés en postes certifiés.



Mouvement Inter Académique 2017

Le GT ministériel a eu lieu le mercredi 8 mars.

Cette année, outre 1 demande de réintégration acceptée, sur 9 demandes, 4 d'entre elles étaient refusées à l'entrée par les recteurs (trices) d'académies. Les représentants SNUipp-FSU sont intervenus avec insistance, en rappelant le nombre faible de demandes et le nombre important de postes rendus lors des départs en retraite des PEGC. L'administration a entendu ces arguments et en a convenu. Elle s'est engagée lors de la séance, d'une part à recontacter les académies refusant les entrées, d'autre part

à anticiper pour les années à venir, en étudiant la situation des corps PEGC à part, lors du calibrage d'entrées dans les académies.

2 heures après la fin du GT, le bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré envoyait un message annonçant que le recteur de Limoges revenait sur sa décision et acceptait l'entrée d'une collègue.

Le travail des élus SNUipp-FSU porte se fruits et ils ont besoin de votre adhésion pour le poursuivre!

Les PEGC et le SNUipp

Dans notre académie, les résultats aux dernières élections professionnelles de 2014 avec 100 % des voix portées sur la liste SNUipp-FSU, et attribuant ainsi les deux sièges à pourvoir au SNUipp-FSU, montrent bien l'attachement et la reconnaissance du travail effectué.

Fort de cette représentativité, les élus SNUipp-FSU ont défendu en CAPA tous les dossiers PEGC.

Ils ont épaulé et accompagné de nombreux collègues dans les démarches liées à leur situation personnelle.

Ils siègent aussi dans de nombreuses commissions qui déterminent les conditions de travail des enseignants et des élèves et avec les élus

de tous les syndicats de la FSU, ripostent aux attaques, défendent nos métiers, débattent et sont force de propositions sur les nécessaires évolutions du système éducatif.

Les prochaines élections professionnelles se dérouleront en décembre 2018. Les actuels commissaires paritaires seront alors en retraite (dans les conditions actuelles de départs en retraite).

L'accompagnement des collègues et la défense de leurs droits ainsi que la réalisation effective de l'extinction des Classes Normale et Hors-Classe (avec les mesures d'assimilation aux retraités) restent encore à défendre. Le SNUipp-FSU sollicitera donc bientôt les jeunes collègues PEGC pour assurer la relève.

Notre parole a davantage de poids dès lors que le taux de syndicalisation est élevé.

Nos effectifs diminuant, il est plus que jamais nécessaire d'être solidaires et bien représentés !

Le réseau privé gagne plus d'élèves que le réseau public.

A la rentrée 2016 et pour la première fois depuis des années, la progression des effectifs dans le 2nd degré privé (+1600 élèves) a été supérieure à celle du public (+1071). Pour la rentrée 2017, le réseau privé maintiendrait cette avance avec 1991 élèves supplémentaires contre 1437 pour le

Ce constat est la conséquence de la liberté laissée

au public dans l'application des réformes du1er et 2nd degré mais aussi des politiques menées ces dernières années avec la fermeture de 4 collèges publics sur 2 ans (Kérichen Brest, Commana, Montaigne Vannes, Surcouf St Malo). Pour rappel, St Avé et Guidel, deux communes du Morbihan de plus de 10 000 habitants, sont sans collège public

mais ont chacune un collège privé!

Evolution des effectifs en collège Bretagne

	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul 5 ans
Privé	276	319	-160	464	1185	2084
Public	1045	345	-629	-478	434	717

Plus finement, les prévisions pour la rentrée 2017 dans les Côtes d'Armor annoncent cependant un rebond du public à l'entrée en 6ème (+234 contre +26 en 6ème du privé). Pour l'Ille et Vilaine, la tendance est proche (+256 contre +193 en 6ème privé) mais freinée par le manque de places dans les collèges (40 élèves n'ont pas trouvé de place dans les collèges publics à la rentrée 2016). En revanche, dans le Finistère (+146 élèves en 6ème public contre +185 en 6ème privé) et surtout dans le Morbihan (+80 élèves 6ème public contre +287 en 6ème privé) les prévisions à l'entrée en 6ème restent favorables au réseau privé.

Dotations 2017

Pour les emplois enseignants, sur les 184 créations, 151 sont implantés dans les DGH établissements, 11 sont affectés aux zones de remplacement, 4 pour la documentation, 8 pour la DRH et 10 pour les dispositifs particuliers.

L'académie reçoit aussi 9 emplois de CPE, 3 adminis-

tratifs, 1 inspecteur,	6 infirmiers,	et 2 assistants so-
ciaux.		

Dans le premier degré, l'académie est dotée 65 emplois PE (1 sur le 22, 1 sur le 29, 61,5 sur le 35, et 1 sur le 56).

	_	es (avec	Lycées (avec ULIS)	
	SEGPA	et ULIS)		
	Emplois	Effectifs	Emplois LGT	Emplois LP
22	5	+32	0	0
29	3	+1	30	-3
35	31,5	+596	44	1,5
56	-5	-195	34	3
total	34,5	434	108	1,5

En collège, 46 créations sont dédiées à la réforme du collège (passage de la marge de 2h45 en 2016 à 3h en 2017), mais 11, 5 emplois sont supprimés pour cause démographique, alors qu'il y aura + 374 élèves en collège.

La dotation allouée à l'académie n'apportera donc aucune bouffée d'air pur sur le terrain, ni en terme d'encadrement, ni en terme de baisse d'effectifs dans les classes.

LSU, Compétences du socle: ne rien se laisser imposer!

Lors du CSE (Conseil Supérieur de l'Education) de mars 2017, en réponse aux interrogations et demandes de clarification sur les obligatoires en collège de la part des syndicats enseignants FSU, la Directrice Générale de l'Enseignement secondaire a rappelé que:

- l'entrée disciplinaire restait l'objectif prioritaire dans le second degré,
- l'évaluation du socle était prévue en fin de cycle et donc qu'il n'y avait pas obligation d'anticiper par des évaluations intermédiaires.
- les bulletins scolaires des élèves devaient restés lisibles pour les familles, ainsi les bilans longs et fastidieux n'étaient pas de mise.

Ces prérogatives ont été transmises aux chefs d'établissements et corps d'inspection. N'hésitez donc pas de le leur rappeler, si vous constatiez des effets de zèles!

Infos Rémunérations

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Cela fait tout de même désordre! Le ministère de l'éducation nationale a annoncé par l'intermédiaire d'un courrier adressé à chaque enseignant, via la messagerie professionnelle et la messagerie d'I-Prof, que la hausse de salaire qui devait intervenir sur la feuille de paye de janvier n'interviendrait finalement ... qu'en mars.

On notera tout de même que l'augmentation de la cotisation retraite, qui passe de 9,94 % à 10,29 % du traitement brut, elle, est bien intervenue dès janvier, avec pour résultat immédiat une baisse de quelques euros sur la somme inscrite en bas à droite de la feuille de paye ...

Cet inacceptable cafouillage dans la mise en œuvre des différentes mesures de revalorisation seraient dues à « des saisies extrêmement compliquées dans les logiciels ».



D'ores et déjà, le SNUipp et la FSU ont alerté le ministère sur les conséquences qu'aurait toute impréparation technique des mesures individuelles de reclassement dans les nouvelles grilles au 1° septembre et exigent que soient anticipé suffisamment en amont les dispositions techniques à prendre.

Pour tout savoir sur le reclassement au 1° septembre 2017 dans les nouvelles grilles, se référer aux bulletins nationaux

« Les PEGC Le Collège »

Surcotisation temps partiel

Un enseignant travaillant à temps partiel cotise pour sa pension civile au prorata de son traitement. Si le temps partiel est sur autorisation ou de droit pour donner des soins, pour handicap ou pour création ou reprise d'une entreprise, il peut surcotiser pour récupérer 4 trimestres au maximum sur toute une carrière.

Attention: cette surcotisation pour valider des périodes de temps partiel comme du temps complet est très onéreuse. En effet, ce choix devant coûter le moins possible à l'Etat, la surcotisation prend en compte la cotisation salariée et la cotisation employeur (au 01/01/2017, respectivement 10,29 % et 30,50 %).

Le taux de prélèvement se calcule selon la formule :

(10,29 x QT)+ [80/100 x (10,29 + 30,5) x QNT] QT= Quotité Travaillée; QNT= Quotité Non Travaillée

Exemple: Vous êtes au 4 éme échelon de la Classe Exceptionnelle (indice 751). Salaire brut: 3519 €. Vous travaillez à 15/18 (83,3 %)

 $(10.29 \times 0.8333) + [80/100 \times (10.29 + 30.5) \times 0.1667] = 14.01$

Donc, un taux de prélèvement de 14,021 % sera appliqué à votre salaire brut à temps complet.

Votre surcotisation s'élèvera donc à : 3519 X 14,01/100 = 493,01 € mensuels

Si vous aviez travaillé à temps complet, votre retenue pension civile se serait élevée à $362,10 \in (3519 \times 10,29/100)$.

Le surcoût s'élèvera donc à 130,91 € mensuel (493,01 – 362,10) soit un surcoût annuel de 1570,92 € pour une incidence assez faible sur le montant de votre retraite et sans aucune commune mesure avec le surcoût auquel vous devez faire face alors que votre pouvoir d'achat est déjà diminué du fait de votre exercice à temps partiel.



















Les organisations de retraites vous appellent à vous mobiliser le 30 mars

Neuf organisations syndicales et associatives appellent les retraité·e·s à une nouvelle journée de mobilisation nationale sous des formes multiples dans les départements (manifestation, rassemblement, etc.) le 30 mars.

Haro sur les pensions de retraite

De réforme en réforme, le pouvoir d'achat des retraité·e·s ne cesse de se dégrader. Par exemple le calcul des pensions sur les prix remplaçant le calcul sur les salaires dès 1987 dans le privé a constitué une catastrophe pour nombre de retraité·e·s. Ainsi, de 2003 à 2014 les pensions progressaient de 17,9 %, tandis que les salaires eux progressaient de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %. Sur les vingt dernières années, on peut estimer à une perte d'environ 20% de perte de pouvoir d'achat pour de nombreux retraité·e·s. Cela justifie pleinement que les retraité·e·s se mobilisent pour l'indexation des pensions sur les salaires afin de revenir à la situation d'avant 1987.

Mais aussi les retraité·e·s sont victimes de mesures comme l'instauration de la taxe de 0,3 % de Contribution de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), la perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants, etc.

De même, le poids de la fiscalité, principalement la TVA, pèse principalement chez les plus démunis.

A tout cela, il faut rajouter le blocage de régimes complémentaires.

Pour trop de retraités le logement constitue une dépense de plus en plus importante que l'on soit propriétaire ou locataire. Avec la loi de financement 2016 c'est l'ensemble du patrimoine qui est pris en compte pour les bénéficiaires de l'APL. Le coût des transports, leur inadaptation sont souvent un obstacle pour accéder à une vie sociale. A cela, il faut rajouter la désertification des services publics.

Nous ne sommes pas tous égaux face à la crise. Les inégalités, notamment de revenus, s'aggravent, et dans des proportions inquiétantes. Les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Plus globalement, on va assister à un appauvrissement généralisé des retraité·e·s dans les années à venir si rien n'est fait. Fin 2016, des associations caritatives ont dénoncé l'accroissement de la pauvreté actuellement chez les personnes âgées. Parmi les plus touchées, on trouve principalement les femmes pour qui les pensions sont globalement inférieures de 40 % à celles des hommes.

Les pensions de retraite ne sont pas une allocation de solidarité, une aumône. La pension est le résultat des cotisations payées tout au long de leur carrière, des richesses créées pendant ce temps. Il s'agit d'un droit à une pension relative à la reconnaissance de leur qualification. Cela justifie pleinement le retour du calcul des pensions sur les salaires.

La santé malade des politiques

En matière de santé, encore une fois, un grand nombre de personnes âgées sont décédées de la grippe. Le danger était connu. Déjà, en 2015 le nombre de décès était supérieur à la période de la canicule de 2003. Cette épidémie montre l'ampleur de dégradation de notre

système de santé qui n'est même plus capable de répondre à une banale épidémie de grippe. L'ampleur de l'épidémie, si elle révèle une nouvelle fois un manque d'anticipation, marque surtout les limites d'une politique de casse de la Sécurité sociale, de l'hôpital avec les milliers d'emplois supprimés, des milliers de lits fermés, la course à la

rentabilité. Hôpital, médecin de ville, spécialistes, dépassement d'honoraires. C'est de plus en plus difficile de pouvoir se soigner. Aujourd'hui, trop de retraités ne sont plus en mesure d'avoir une mutuelle.

Ce recul de société explique aussi pourquoi de plus en plus de retraitées sont amenés à reprendre un « petit boulot ».

Retraité·e: reconnaissance en matière de pension, de droit à une vie décente, mais aussi reconnaissance par la société. En effet, il est curieux de constater par exemple au travers de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ou dans les discours officiels que l'on ne parle plus que de « personnes âgées ». A quel âge est-on une personne âgée ? Personne ne peut le définir. Est-ce à partir du moment où la personne âgée commence à avoir un handicap ? Le retraité·e, quel que soit son âge, est une personne qui a travaillé des années et qui a versé des cotisations et a donc droit à une cotisation.

Besoin d'agir

Enfin imaginons que si, à l'appel des 9 organisations syndicales et associations, les retraités ne s'étaient pas mobilisés nous connaitrions la même situation des retraités de plusieurs pays européens.

Nos actions ont permis de petites améliorations: les personnes non imposées en 2015 n'ont pas payé d'impôt en 2016 et 2017, les seuils de déclenchement de la CSG ont été relevés...

Alors oui les retraités ont de bonnes raisons de se mobiliser, d'exiger une revalorisation de leurs pensions, le retour au calcul sur les salaires.

Se mobiliser le 30 mars, c'est dire aux candidats à l'élection présidentielle que les 17 millions de retraité-e-s veulent voir leur place reconnue dans la société, avoir les ressources pour vivre décemment, pouvoir se soigner, se loger, ... et lutter efficacement contre l'isolement social par une politique de transport, de culture, de services publics de proximité.

Afin d'aller rencontrer les retraités, les organisations et associations ont décidé ensemble de les consulter sur la réalité de leur situation en matière de pouvoir d'achat, sur les questions liées à la perte d'autonomie pour eux ou leur famille, sur leur volonté d'agir... Ce questionnaire sera consultable et pourra être rempli sur le site : http://www.retraitesencolere.fr/

C'est pour cela que nous appelons à faire :

- → **Du 30 mars une nouvelle journée de mobilisation** nationale des retraité·e·s sous des formes multiples dans les départements (manifestation, rassemblement, etc.).
- → A exprimer vos préoccupations, vos revendications au travers de la consultation nationale.